
CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-SAVOIE
SERVICE ENVIRONNEMENT – DAEDR

**PROCEDURE DE DECLARATION DE
PROJET : REAMENAGEMENT DE L'ACCES
AU DOMAINE DE ROVOREE-LA
CHATAIGNIERE**

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DE LA DECLARATION DE PROJET

Août 2014

PREAMBULE

Le Conseil Général de Haute-Savoie est co-gestionnaire du Domaine de Rovorée-La Châtaignière avec le Conservatoire du Littoral. Cet espace naturel situé sur la commune d'Yvoire bénéficie d'un plan de gestion validé en 2012. Une des actions prioritaires est de restructurer l'accès à cet Espace Naturel Sensible (fiche 311, Annexe 1). Le programme repose sur la reconversion de stationnements en parcelle agricole sur des secteurs à enjeux paysagers, et la relocalisation des stationnements sur l'entrée est du parc en confortant l'accueil du public et en particulier des groupes et des personnes en situation de handicap.



Localisation du site

Le zonage actuel du PLU en vigueur (zonage Ap agricole de valeur paysagère) ne permet pas la mise en œuvre du projet. Le Conseil Général a donc engagé une procédure de déclaration de projet permettant une mise en compatibilité avec le document d'urbanisme.

Au titre de l'article L121-16 du code de l'urbanisme, cette procédure est soumise à évaluation environnementale. D'après l'article R.122-20 du code de l'Environnement, cette évaluation environnementale doit comprendre :

- > Une présentation résumée des objectifs du plan ou du document, de son contenu et, s'il y a lieu, de son articulation avec d'autres plans et documents visés à l'article R. 122-17 et les documents d'urbanisme avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;
- > Une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le projet ;
- > Une analyse exposant :
 - Les effets notables probables de la mise en œuvre du plan ou document sur l'environnement et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages ;
 - L'évaluation des incidences Natura 2000 prévue aux articles R. 414-21 et suivants ;
- > L'exposé des motifs pour lesquels le projet a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international,

communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées ;

- > La présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du plan ou du document sur l'environnement et en assurer le suivi ;
- > Un résumé non technique des informations prévues ci-dessus et la description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Le présent document est l'évaluation environnementale de la modification du zonage du PLU réalisée dans le cadre de la déclaration de projet.

TABLE DES MATIERES

1 - PRESENTATION GENERALE.....	6
1.1 - Présentation de la déclaration de projet	6
1.2 - Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur.....	9
1.3 - Articulation avec d'autres plans et documents visés à l'article R. 122-17 et les documents d'urbanisme avec lesquels le PLU doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération	10
1.3.1 - Compatibilité du projet avec le SCoT.....	11
1.3.2 - Prise en compte du Schéma régional Climat-Air-Energie	11
1.3.3 - Prise en compte du Schéma de Cohérence Ecologique	11
1.4 - - Plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation des incidences Natura 2000 au titre de l'article L. 414-4 à l'exception des documents régis par le code de l'urbanisme ; les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ; les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage.....	12
2 - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSPECTIVES DE SON EVOLUTION.....	13
2.1 - Milieu physique, cadre général.....	13
2.2 - Milieux naturels.....	14
2.2.1 - Zonages Nature	14
2.2.2 - Site Natura 2000.....	16
2.2.3 - Habitats naturels	17
2.2.4 - Flore.....	21
2.2.5 - Faune	21
2.2.6 - Continuités écologiques et équilibres biologiques.....	23
2.3 - Paysage.....	23
2.4 - Patrimoine culturel et archéologique	24
2.5 - Forêt et espaces boisés classés (EBC)	26
2.6 - Risques	26
2.7 - Environnement humain et nuisances	27
2.8 - Synthèse des enjeux de l'état initial de l'environnement	28
3 - EFFETS ATTENDUS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT.....	31
3.1 - De nombreux effets positifs liés à l'objectif même du projet	31
3.2 - Les effets sur les milieux naturels et l'agriculture.....	31
3.3 - Evaluation des incidences natura 2000	32
3.4 - Synthèse des effets.....	33
4 - MESURES D'INTEGRATION ENVIRONNEMENTALE	35
4.1 - Mesures d'évitement (ME).....	37
4.2 - Mesures de réduction (MR)	37
4.3 - Mesures de compensation (MC).....	38

4.4 - Mesures d'accompagnement (MA)	38
4.5 - Feuille de route environnementale : synthèse des mesures préconisées et modalités de suivi de leur mise en œuvre et efficacité	39
5 - RESUME NON TECHNIQUE	41
6 - METHODE D'ELABORATION ET DIFFICULTES RENCONTREES	43
7 - BIBLIOGRAPHIE	44
8 - ANNEXES	45

1 - PRESENTATION GENERALE

1.1 - PRESENTATION DE LA DECLARATION DE PROJET

**Extrait de la déclaration de projet (consulter le dossier pour plus de précisions)
Voir la localisation des aménagements ci-après**

Le projet porte sur la restructuration des dispositifs d'accès au site et de stationnement dans une démarche de sécurisation et de lisibilité. Il comprend :

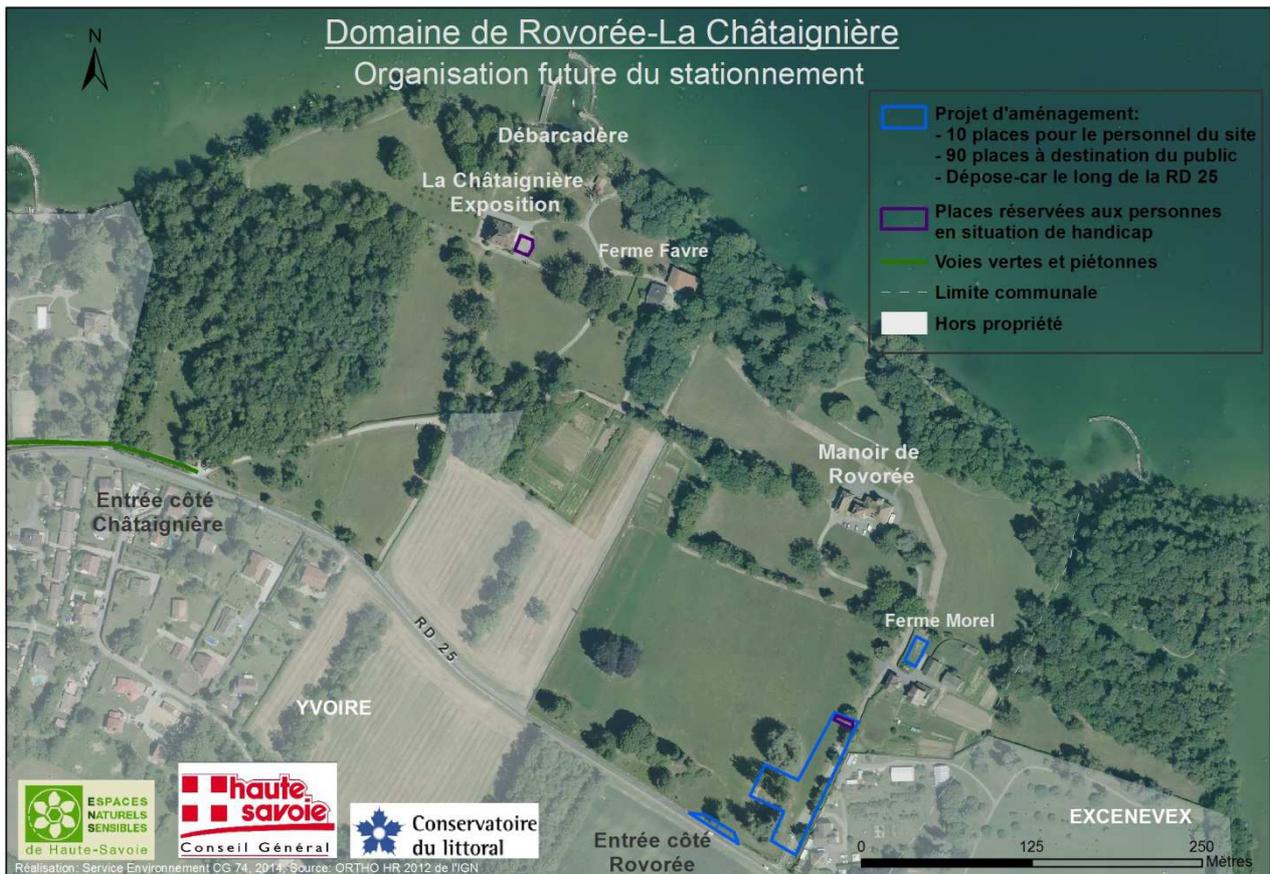
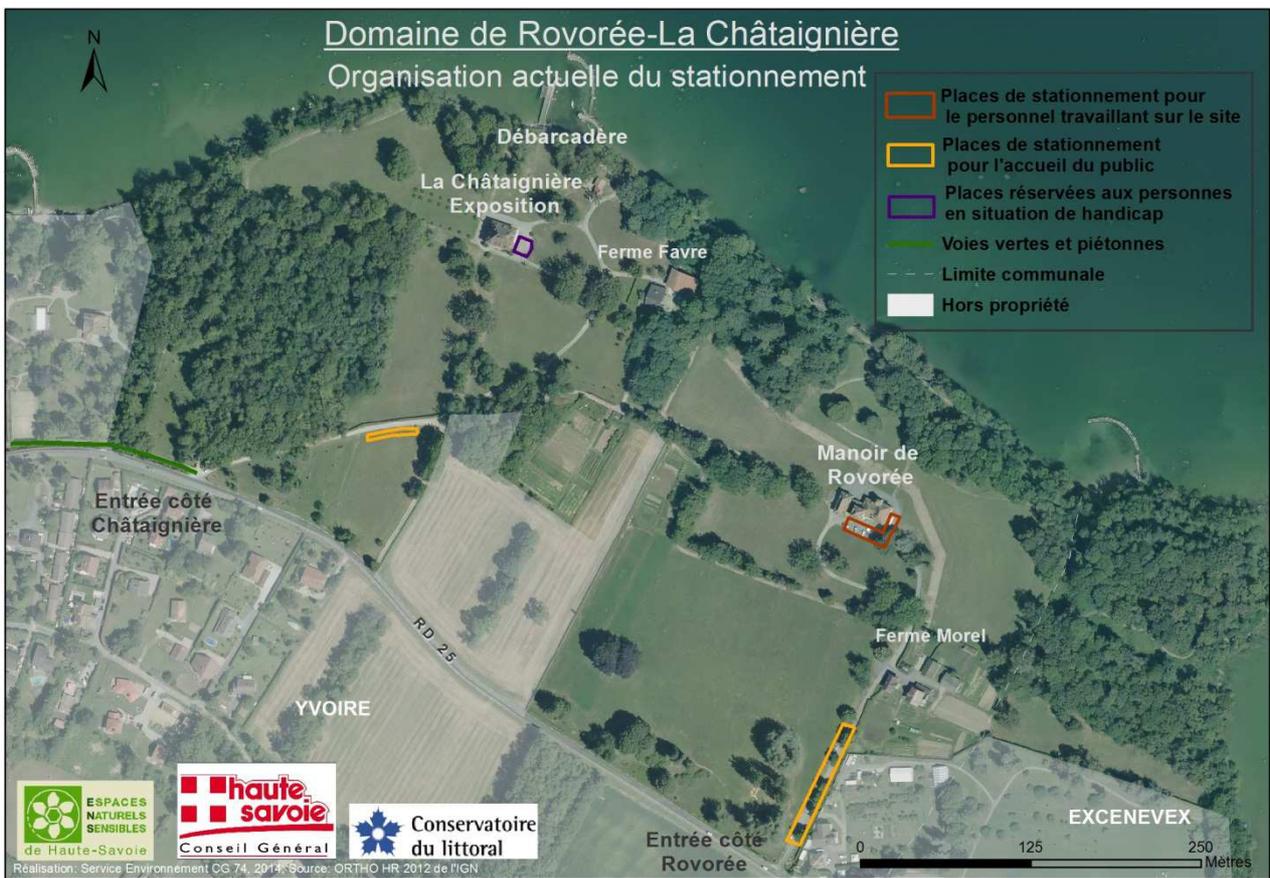
- > La fermeture du parking côté Châtaignière. Cette entrée au domaine serait uniquement réservée aux usagers du site,
- > La création d'un parking de 10 places pour le personnel à la ferme Morel afin d'éliminer les stationnements devant le Manoir de Rovorée,
- > La restructuration et la sécurisation de l'entrée côté Rovorée qui deviendra l'unique entrée au domaine,
- > Le réaménagement du parc public de stationnement à l'entrée côté Rovorée avec une capacité de 90 places dont des places pour les personnes en situation de handicap
- > La création d'une dépose-car à proximité de l'entrée de Rovorée, le long de la RD25.

Le projet ne vise pas la création de places supplémentaires mais bien la réorganisation de l'accueil du public.



Offrir une meilleure lisibilité des portes d'entrée et des espaces de circulation et sécuriser l'accès au domaine côté Rovorée

Accroître la cohérence paysagère depuis la RD225, patrimoine important en bord de lac Léman, autour de la Châtaignière par la suppression du stationnement



LE PROJET EN CHIFFRES

NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT

	Actuelles	Projetées
Entrée La Châtaignière	30	0
Entrée Rovorée	30 places officielles mais jusqu'à 60 véhicules en période de forte affluence	90
Ailleurs	10 Savoie Biblio devant le Manoir 2 Châtaignière pour personnes en situation de handicap	0 sauvages 10 Savoie Biblio à la ferme Morel 2 Châtaignière
Total	102	102

SUPERFICIE DEDIEE AU STATIONNEMENT

	Actuelle	Projetée
Entrée La Châtaignière	500m ²	0m ²
Entrée Rovorée	1500m ²	1500m ² actuel + 1500m ² stationnement + 200m ² de dépose car = 3200m ²
Ailleurs	500m ² (dont 500m ² déjà restitués à l'agriculture en 2013)	250m ² sur la Ferme Morel
Total	2500m²+500m² déjà restitués	3450m²

EVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS DES SECTEURS REMANIES

	Terrains agricoles	Milieus naturels ¹	Espaces anthropisés
Entrée La Châtaignière	+300m ²	+200m ²	-500m ²
Entrée Rovorée	-180m ²	-1520m ²	+1700m ²
Ailleurs	0	-250m ²	+250m ²
Total	+120m²	-1570m²	+1450m²

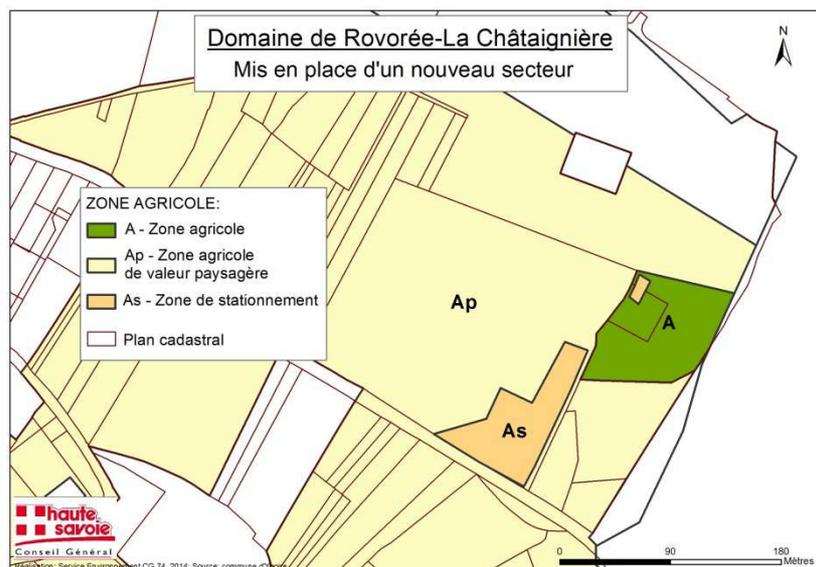
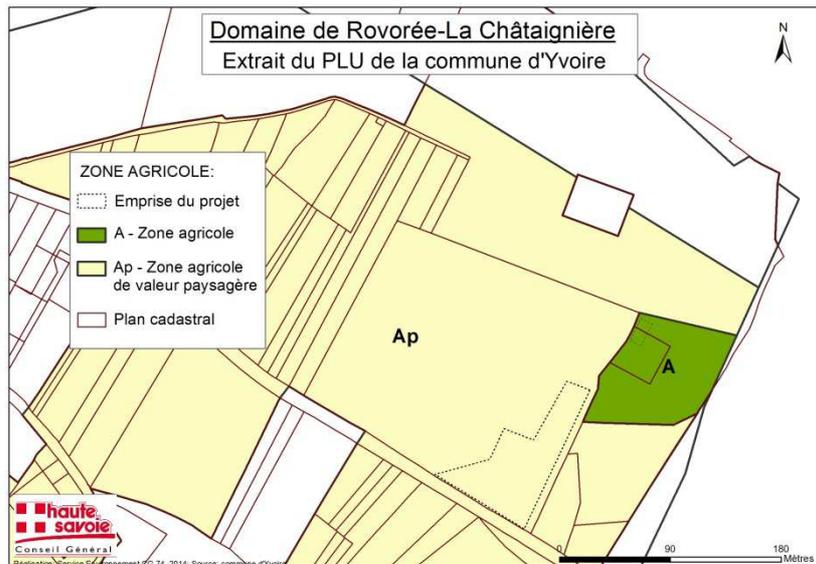
A noter, ces superficies sont susceptibles de légèrement évoluer au fur et à mesure de l'avancement du projet vers le stade opérationnel.

¹ Espaces prairiaux non exploités par anticipation de cette extension de stationnement dans le cadre du Plan de Gestion du domaine

LE PLAN LOCAL D'URBANISME EN VIGUEUR

La ferme Morel est actuellement classée en zone A (zone agricole) et le parking de Rovorée en zone Ap (zone agricole de valeur paysagère) du PLU opposable, dont les dispositions réglementaires ne permettent pas la mise en œuvre du projet.

La modification du zonage concernerait une surface d'environ 5200m² pour l'aménagement du parc public de stationnement et la dépose car. La parcelle section B n°565, propriété du département, s'étend sur une surface d'environ 38 000m². C'est donc 1/7 de la parcelle qui est concerné par ce changement de zonage.



PLU : Etat actuel et état projeté

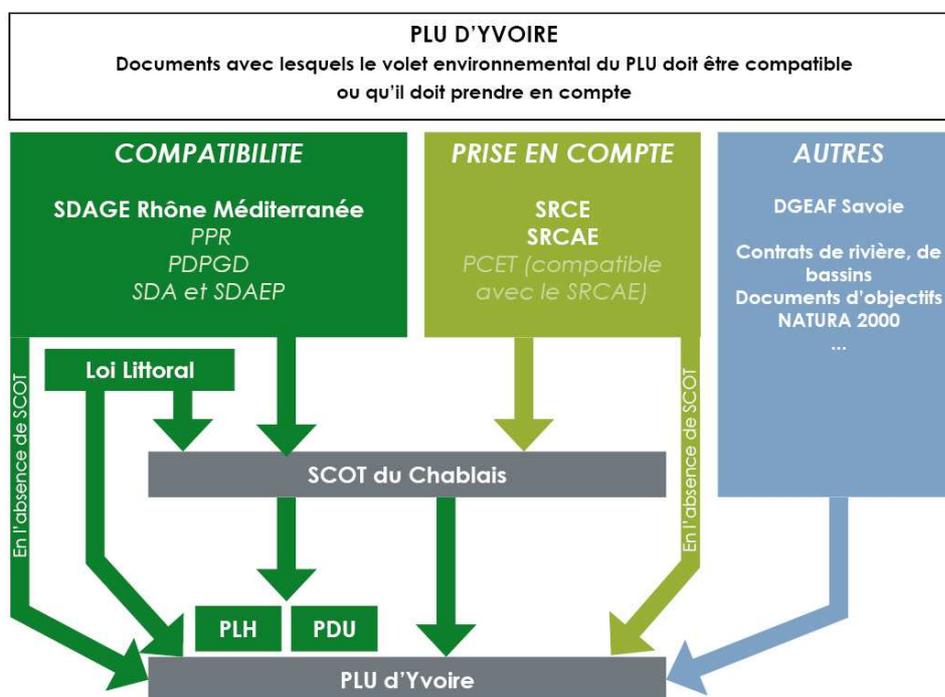
Ce projet est cohérent avec les constats faits dans le cadre de la révision du PLU de la commune d'Yvoire. En effet le rapport de présentation du PLU approuvé le 6 mai 2008 stipule que (page 23) « les approches visuelles du territoire communal sont remarquables depuis la route départementale (RD25) et depuis le lac. La route départementale permet de visualiser les grands domaines de la bande littorale et de

percevoir la présence du lac ». Il en est de même pour le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du dossier de PLU qui présente les grands axes du projet communal dont (pages 3 à 5) « protéger et valoriser le paysage et le patrimoine d'Yvoire en préservant les paysages ».

1.3 -

ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS ET DOCUMENTS VISES A L'ARTICLE R. 122-17 ET LES DOCUMENTS D'URBANISME AVEC LESQUELS LE PLU DOIT ETRE COMPATIBLE OU QU'IL DOIT PRENDRE EN CONSIDERATION

Le projet de modification de PLU est également en cohérence avec les documents avec lesquels le PLU doit être compatible ou doit prendre en considération.



NB : en italique, les documents qui ne couvrent pas le territoire communal ou sont en cours d'élaboration.

PLU : Plan Local d'Urbanisme
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
DTA : Directive territoriale d'aménagement
PPR : Plan de Prévention des Risques
PDPGD : Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
SDA : Schéma Directeur d'Assainissement
SDAEP : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau potable

SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
SRCAE : Schéma régional Climat, Air, Energie
PCET : Plan Climat Energie Territorial
DGEAF : Document de gestion de l'Espace Agricole et Forestier
PAF : Plan d'aménagement Forestier
PLH : Plan Local de l'Habitat
PDU : Plan de Déplacement Urbain

1.3.1 - **Compatibilité du projet avec le SCoT**

Ce projet s'inscrit également dans la continuité des objectifs définis dans le PADD du SCoT du Chablais, à savoir « objectif II : *mettre en commun les richesses et valoriser le capital patrimonial et environnemental identitaire du Chablais dans ses qualités et ses diversités* », mais aussi du Document d'Orientations Générales (DOG) du SCoT du Chablais :

- > « orientation n° 1.2.4 : *développer les modes doux pour une pratiques utilitaire et de loisirs – développer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite – favoriser les pratiques cyclistes de loisir* »,
- > et « orientation n°2.1.1 : *préserver l'armature écologique du territoire – les espaces naturels d'intérêt écologique majeur – Peuvent être autorisés dans ces espaces naturels d'intérêt écologique majeur les espaces aménagés, installations et équipements légers à usage de sport et de loisirs.* »

Le site d'étude n'est pas localisé dans les espaces remarquables ni dans la bande des 100m.

Le site d'étude n'est pas localisé sur la carte du DOG B21 comme faisant partie de l'armature écologique du SCOT à l'échelle territoriale.

1.3.2 - **Prise en compte du Schéma régional Climat-Air-Energie**

Approuvé en avril 2014, ce document, élaboré conjointement par la Région et l'État, fixe l'objectif de réduire de 21 % la consommation d'énergie primaire², de 30 % l'émission de gaz à effet de serre et d'augmenter la part des énergies renouvelables de 30 % d'ici 2020. Il dessine des perspectives jusqu'en 2050 et précise les orientations et modes d'actions à mettre en œuvre pour parvenir à ces objectifs. Le PLU datant de 2008, il ne prend pas encore en compte ce document.

Dans ce contexte, le projet s'inscrit dans une démarche de valorisation de l'accueil sur un site naturel qui préserve par définition les ressources naturelles. Le nombre de places de stationnement individuel reste stable. Le développement de l'accueil s'inscrit dans un projet de développement de modes de transports collectifs et alternatifs à la voiture : dépose-car, bateau solaire, voie verte en cours d'étude projet.

1.3.3 - **Prise en compte du Schéma de Cohérence Ecologique**

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône-Alpes a été adopté par délibération du Conseil régional le 19/06/2014 et par arrêté préfectoral le 16/07/2014. Le PLU datant de 2008, il ne prend pas encore en compte ce document.

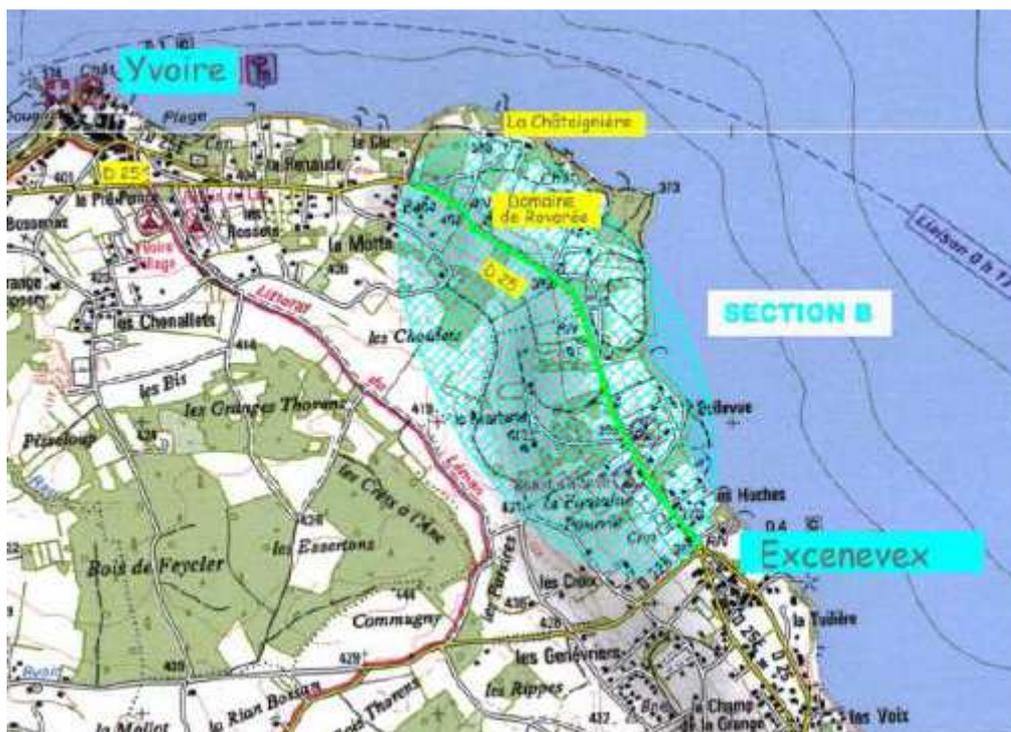
D'après les documents du projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique, le site d'étude ne présente aucun enjeu particulier pour le déplacement de la faune sauvage à l'échelle régionale.

² L'énergie primaire est l'ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés. Ce sont principalement le pétrole brut, les schistes bitumineux, le gaz naturel, les combustibles minéraux solides, la biomasse, le rayonnement solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie du vent, la géothermie et l'énergie tirée de la fission de l'uranium.

1.4 -

- PLANS, SCHEMAS, PROGRAMMES ET AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION SOUMIS A EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 AU TITRE DE L'ARTICLE L. 414-4 A L'EXCEPTION DES DOCUMENTS REGIS PAR LE CODE DE L'URBANISME ; LES PROGRAMMES OU PROJETS D'ACTIVITES, DE TRAVAUX, D'AMENAGEMENTS, D'OUVRAGES OU D'INSTALLATIONS ; LES MANIFESTATIONS ET INTERVENTIONS DANS LE MILIEU NATUREL OU LE PAYSAGE.

Un projet est connu à proximité. Il s'agit d'une véloroute qui longera le sud du domaine de Rovorée-La Châtaignière. Cette voie verte Sud Léman sera accessible aux usagers non motorisés. Ce projet mené par le Conseil Général de la Haute-Savoie bénéficie d'études écologiques spécifiques, en particulier vis-à-vis de son impact potentiel sur les boisements de châtaigniers, et le dérangement de la faune (chiroptère et avifaune) des arbres remarquables du domaine.



Tracé de la voie verte en projet

2 - **ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSPECTIVES DE SON EVOLUTION**

Ce chapitre présente une description de l'état initial de l'environnement sur le territoire concerné, les principaux enjeux environnementaux de la zone dans laquelle s'appliquera la déclaration de projet, et les caractéristiques environnementales des zones qui sont susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre de cette dernière.

2.1 - **MILIEU PHYSIQUE, CADRE GENERAL**

Source : Plan de gestion du site (ONF, 2012)

SOCLE GEOLOGIQUE

La plus grande part du territoire est constituée d'une croupe plate avec des coteaux plus ou moins pentus descendant vers la berge. Le site repose sur une colline comportant un socle rocheux recouvert de terrains fluvioglaciers (moraines glaciaires transportées par l'ancien glacier du Rhône).

Le site d'étude n'est pas concerné par un site géologique remarquable

CLIMAT

Le site est marqué par un climat continental d'abri caractérisé par des moyennes de précipitations et de températures favorables au développement de la végétation. La température moyenne annuelle avoisine les 10°C et les précipitations annuelles moyennes sont inférieures à 1 000 mm d'eau par an (station de référence de Thonon-les-Bains située à 10 km).

EAU

Il n'y a pas de réseau hydrographique superficiel en tant que tel sur le domaine : soit les eaux pénètrent dans le sol, soit elles ruissellent vers le lac. Des exfiltrations d'eau dans le coteau surplombant le lac génèrent des résurgences à 5 à 8 m au-dessus du niveau du lac. Sur le site d'étude, les eaux pluviales s'infiltrent dans le sol, avec par endroit la constitution de flaques boueuses sur le parking, gênant la circulation piétonne.

Le site ne couvre pas de périmètre de captage.

SOLS

Source : Base de données BASOL du Ministère de l'Ecologie, du Développement (<http://basol.environnement.gouv.fr>).

Aucun site pollué n'est recensé sur la zone d'étude.

AIR

Source : ATMO Rhône-Alpes (<http://www.air-rhonealpes.fr>).

D'après le réseau de surveillance de l'association ATMO Rhône-Alpes, la qualité de l'air sur la commune d'Yvoire est bonne.

Les activités liées au fonctionnement et à l'entretien du domaine ne génèrent pas de rejets polluants suffisamment significatifs pour pouvoir dégrader de manière notable et prolongée la qualité de l'air sur la zone d'étude.

Cette thématique, tout comme la thématique du climat, est à relier à la thématique des transports et des émissions de polluants et de gaz à effet de serre. L'accès en voiture au domaine de Rovorée-La Châtaignière est limité par l'offre réduite en stationnements et est diversifié grâce à la promotion de modes de déplacements alternatifs (bateau solaire, voie verte, dépose-car).

2.2 - MILIEUX NATURELS

Le domaine de Rovorée-La Châtaignière fait l'objet d'un plan de gestion (ONF 2012). En résumé et avant développement ci-après spécifique à notre site d'étude, il ressort les différents éléments d'intérêt suivants pour l'ensemble du domaine. Les habitats des sources pétrifiantes et des pelouses sèches sont inscrits à la directive habitats. Les boisements sénescents sont intéressants pour certains oiseaux (les Pics) ainsi que pour les chauves-souris. Un inventaire des chauves-souris a été effectué par détection d'ultrasons, une dizaine d'espèces ont été contactées (vues ou entendues) sur site, aucune n'est intégrée à la directive habitat mais toutes sont protégées.

Pour la flore, ce sont 357 espèces qui ont été vues. Aucune n'est d'intérêt communautaire, en revanche une espèce est protégée à l'échelle régionale (l'Ophioglosse, *Ophioglossum vulgatum*), quatre espèces sont inscrites sur une liste rouge régionale ou départementale, une dizaine d'espèces présentent un intérêt de par leur rareté à l'échelle du département (extrait du Docob, SYMASOL, 2012).

2.2.1 - Zonages Nature

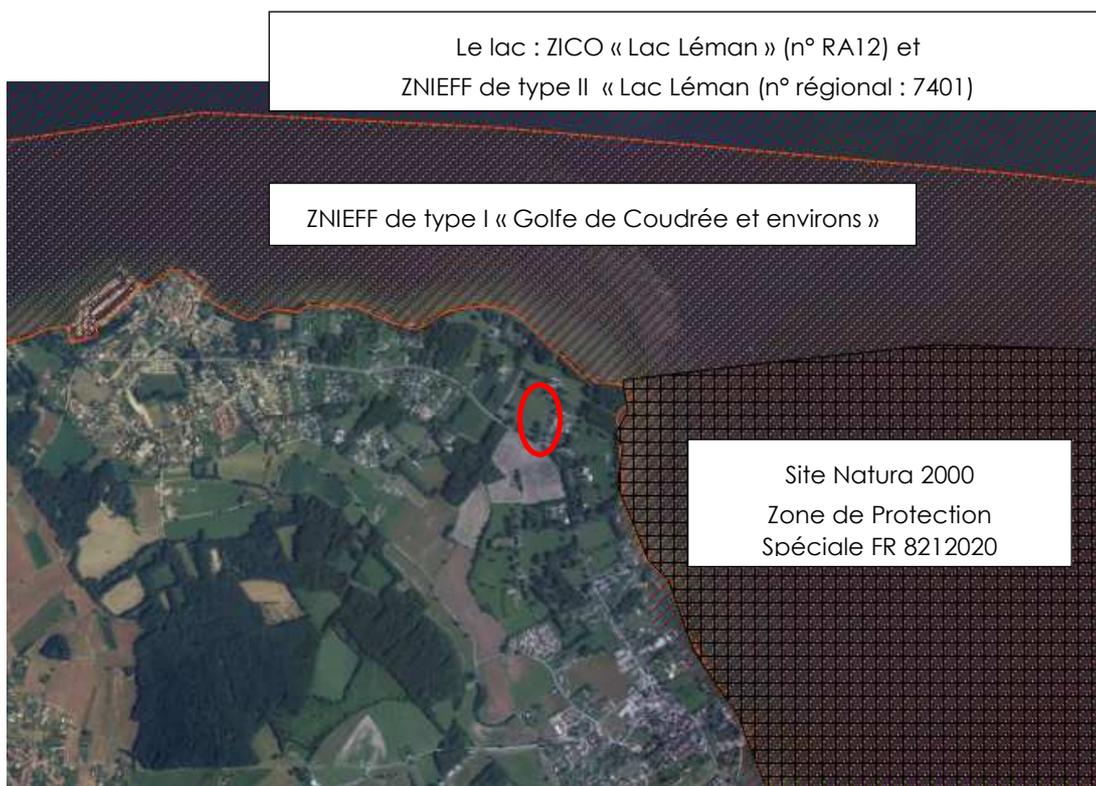
Aucun zonage ne concerne le site d'étude en dehors du périmètre de gestion Espace Naturel Sensible.

Les zonages les plus proches concernent la masse d'eau du lac Léman à environ 300m:

- > ZICO³ « Lac Léman » (n° RA12)
- > ZNIEFF de type II « Lac Léman (n° régional : 7401)
- > ZNIEFF⁴ de type I « Golfe de Coudrée et environs » (n° régional : 74010001)
- > Aucun périmètre Natura 2000 n'est recensé sur la zone d'étude du projet. Le site le plus proche correspond au site Natura 2000 « Lac Léman » (zone de protection spéciale FR 8212020), localisé à environ 300 mètres.

3 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

4 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique



Localisation des zonages nature autour du site

ZICO « LAC LEMAN »

En ce qui concerne l'avifaune aquatique, le lac Léman reste la deuxième zone d'hivernage française après la Camargue. Il se situe d'ailleurs sur l'un des principaux axes de migration du continent. Ses rives sont ainsi fréquentées occasionnellement par la plupart des espèces aviennes de la faune européenne.

L'ampleur des stationnements et leurs fluctuations font l'objet de suivis réguliers depuis près de cinquante ans. Au cours de ces dix dernières années, on a ainsi recensé trente-trois espèces régulières pour un effectif global moyen de 93 000 individus. Ceci justifie le fait que le Léman soit inventorié au titre des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Le rôle du Léman a par ailleurs été souligné par la qualification de "site d'importance internationale pour l'hivernage et la migration des oiseaux d'eau" accordée à la rive française du lac Léman au titre de la Convention RAMSAR sur la protection des zones humides.

ZNIEFF DE TYPE II « LAC LEMAN (N° REGIONAL : 7401)

« Avec une superficie supérieure à 580 km² et environ 170 km de rivage territorialement partagé entre la Suisse et la France, c'est le plus grand lac d'Europe occidentale. C'est un lac alpin modelé par le surcreusement glaciaire, encaissé et profond (plus de 300 m).

(...)

Le zonage de type II souligne les multiples interactions existantes au sein de cette unité lacustre, dont certains éléments littoraux représentatifs en termes d'habitats ou d'espèces remarquables sont par ailleurs retranscrits par le zonage de type I (principales zones d'hivernage...). Il traduit la sensibilité particulière du bassin versant alimentant le lac, en rapport avec la conservation d'espèces remarquables.

Il traduit également diverses fonctionnalités naturelles :

- celles de nature hydraulique (auto-épuration des eaux et protection de la ressource en eau),

- celles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone d'accueil et de stationnement, de dortoir (avifaune migratrice...), zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces, dont celles précédemment citées ; l'importance du maintien des liaisons biologiques avec les cours d'eaux affluents (frayères à Truite de lac...) ainsi qu'avec le fleuve Rhône est à souligner » (Extrait de la fiche ZNIEFF).

ZNIEFF⁵ DE TYPE I « GOLFE DE COUDREE ET ENVIRONS »

Cette ZNIEFF couvre 2 844,64 ha.

« Située sur le littoral sud du lac Léman, la vaste baie de Coudrée (également appelée baie de la Grande Conche) accueille en toutes saisons des populations importantes d'oiseaux d'eau. Zone d'hivernage majeur et halte migratoire pour de nombreux nageurs et plongeurs, le golfe de Coudrée accueille également la nidification d'espèces aviennes emblématiques telles que le Harle bièvre. La réserve de chasse et de faune sauvage d'Excenevex, mise en place dès 1968, joue un rôle majeur pour la protection de ces espèces. » (Extrait de la fiche ZNIEFF).

2.2.2 - **Site Natura 2000**

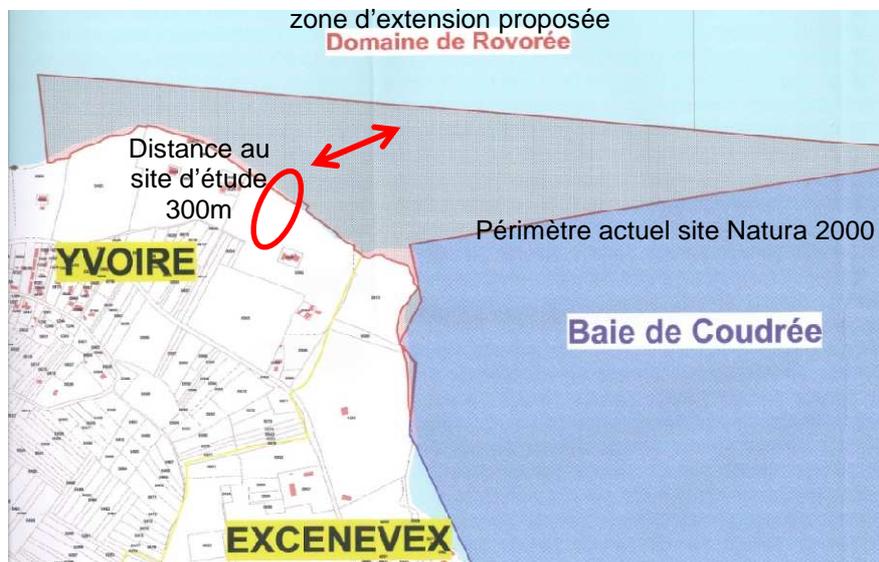
Ce site de 1251ha est réparti sur plusieurs espaces littoraux du Léman. La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 lac Léman » figure en annexe du présent document (Annexe 2).

La structure porteuse du Docob est le Syndicat mixte des affluents du sud-ouest lémanique (SYMASOL, contact Amélie Sahuc). Le SYMASOL nous a signalé que le domaine de Rovorée-La Châtaignière a été intégré comme site d'étude complémentaire lors de l'élaboration de ce Docob. Dans le cadre de ce travail, les oiseaux et habitats suivants ont été repérés comme étant d'intérêt communautaire :

- 1> Espèces présentes :
 - > Stationnement hivernal d'oiseaux d'eau : Plongeon arctique, Plongeon catmarin, Plongeon imbrin, Grèbe esclavon, Harle piette
 - > Alcédinidés : Martin pêcheur
 - > Accipitridés : Milan noir, Bondrée apivore
 - > Laro-limicoles : Sterne pierregarin, Chevalier sylvain
- 2> Espèces potentielles : Pic mar
- 3> Habitats d'espèces
 - > Hauts-fonds
 - > Boisements, vieux arbres

Une extension du site Natura 2000 ainsi que son inscription au titre des deux directives « Oiseaux » et « Habitats » ont été proposées par le rédacteur du Docob mais seule une bande littorale a finalement été retenue et est actuellement en cours de validation administrative.

⁵ Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique



Localisation de l'extension Natura 2000 en cours d'instruction

2.2.3 - Habitats naturels

« Un parcours exhaustif du site [domaine de Rovorée-La Châtaignière] avec réalisation de relevés phytosociologiques a permis d'établir une cartographie complète des habitats (naturels ou artificiels) conformément à la nomenclature Corine Biotope et en identifiant les habitats inscrits en annexe de la Directive Européenne 92/43 Natura 2000. Cet inventaire complet a été par ailleurs l'occasion d'effectuer des relevés floristiques particuliers permettant l'identification de la flore remarquable. Ces inventaires ont été réalisés pendant l'été 2010 par un expert en habitat de l'ONF Christian Marck, avec l'appui technique de Monsieur Denis JORDAN » (extrait plan de gestion). »

Voir la carte des habitats et carte des parcelles agricoles ci-après

Le site d'étude est concerné par deux habitats naturels :

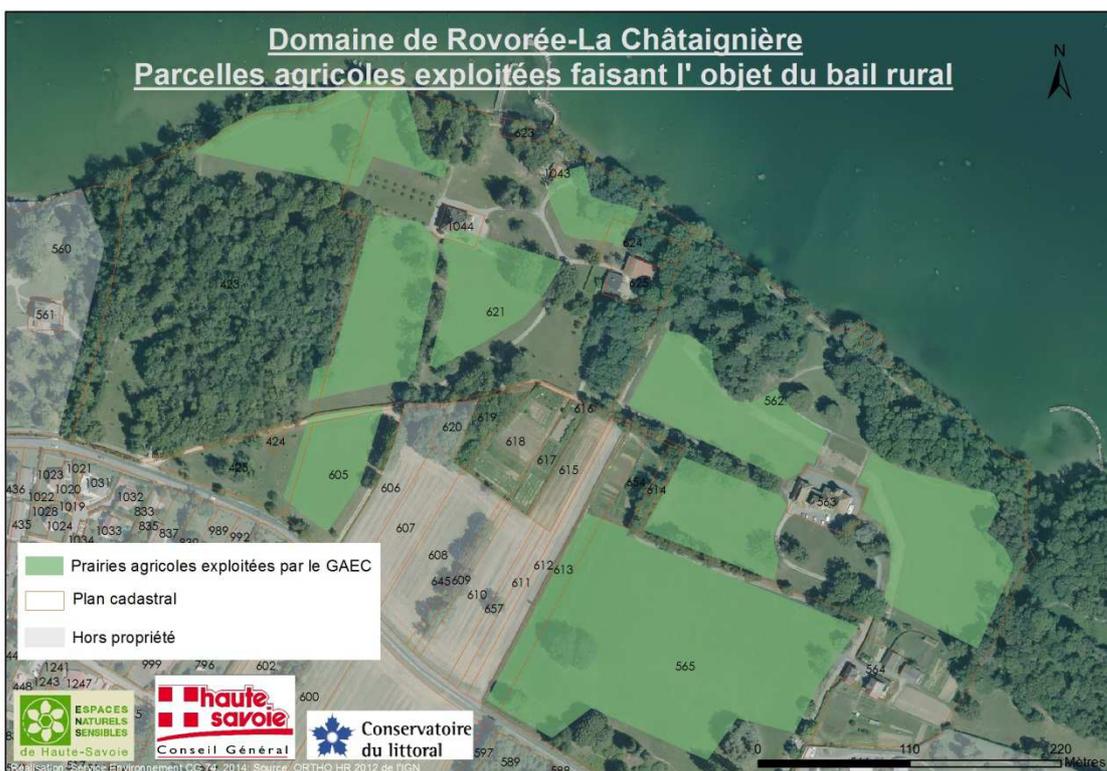
PATURE MESOPHILE (38.1) :

Cet habitat de la parcelle cadastrée 565 correspond à un stade dégradé de la pelouse mésophile, soumise à des pratiques agricoles intensives. On y rencontre notamment le *Bromus sterilis* (brome stérile) espèce caractéristique des biotopes nitrophiles rudéralisés.

Cette pâture est intégrée à la fiche action 213 du plan de gestion, dont l'objectif opérationnel est de « conserver et restaurer les habitats naturels » en encourageant les pratiques agricoles extensives.

Le bail rural environnemental signé entre le propriétaire (CG74) et l'exploitant (Gaec la Tuilière) en 2013 pour 9 ans renouvelable a été rédigé conformément aux préconisations de cette fiche action. Les clauses retenues par les parties et qui devront être respectées par le preneur, portent sur les pratiques suivantes :

- > faucher en bandes et du centre vers la périphérie après le 15 juin pour les zones situées sur la parcelle 565 (parcelle projet). Une seconde fauche pourra y être réalisée,
- > exporter les produits de fauche,
- > faire pâturer les biens à un rythme adapté à la production fourragère naturelle des lieux :
 - La période de pâturage maximale sera à partir du 1^{er} août,
 - Le chargement moyen annuel sera de 1 UGB (Unité Gros Bétail) par hectare.
 - procéder au retrait total des bêtes en cas d'inondation, sous trois jours à compter de la demande du bailleur,
 - mettre à l'herbe le troupeau plus de 30 jours après le dernier traitement prophylactique,
 - aucune fertilisation et aucun pesticide n'est autorisé sur les parcelles.



ARBRES D'ALIGNEMENT ET DE PARC (84.1)

Il s'agit d'alignements ou de bosquets plantés par les propriétaires. Les cèdres du site enrichissent ici les formations du domaine. Ils constituent le témoin de l'ambiance de parc souhaitée par les anciens propriétaires.

Ces 20 arbres font l'objet de la fiche action 121 qui vise à conserver le patrimoine arboré remarquable par un diagnostic sanitaire et paysager (priorité de rang 2).

Un lien peut être fait avec la fiche 243 qui vise à conserver les habitats favorables aux chauves-souris arboricoles : cavités, fentes (foudre ou arbres secs) et écorces décollées (arbres secs ou dépérissants). La conservation de ces arbres doit être compatible avec la sécurité du public et leur renouvellement.

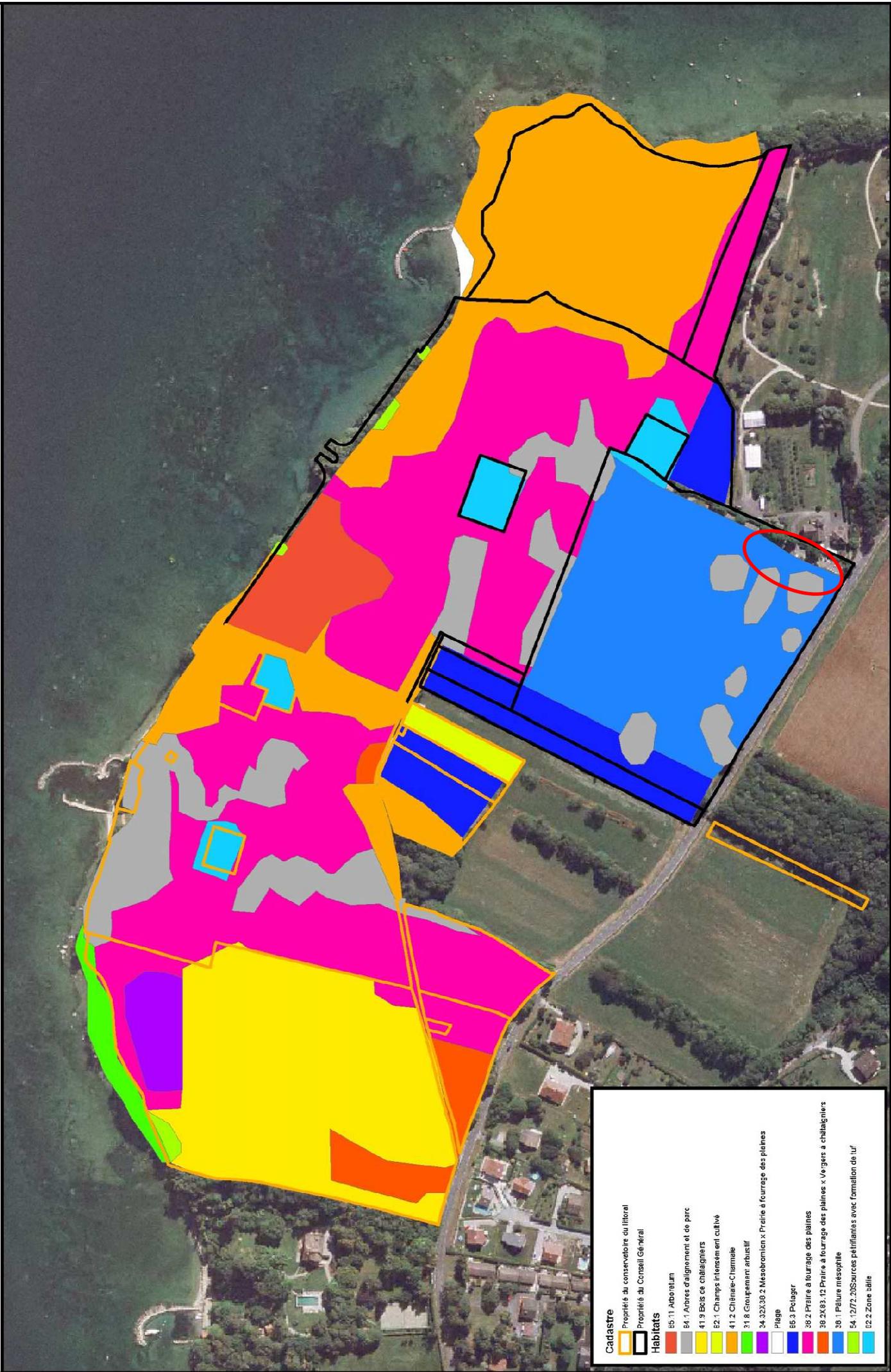
Caractéristiques générales d'un "arbre remarquable"

Les arbres remarquables sur lesquels doit être porté le diagnostic sont caractérisés par les éléments suivants :

- arbre présentant des dimensions importantes (diamètre, hauteur)
- arbre situé dans un site soumis à la fréquentation ou à la vision des usagers

Domaine Rovorée - la Châtaignière

Carte des habitats



Cadaastre	
	Propriété au conservatoire du littoral
	Propriété du Conseil Général
Habitats	
	45 11 Arbo et/ou
	64 1 Arbres d'alignement et de parc
	41 9 Bois de châtaigniers
	62 1 Champs intensifs en culture
	41 2 Châtaie-Charmaie
	31 8 Groupement arbusatif
	34 32X30 2 Mesobromion x Prairie à fourrage des plaines
	Plage
	65 3 Pelagier
	38 2 Prairie à fourrage des plaines
	38 2X33 12 Prairie à fourrage des plaines x Vergers à châtaigniers
	36 1 Pâturage mésophile
	54 12/72 205 Sources pétilantes avec formation de luf
	02 2 Zone balle

2.2.4 - Flore

INVENTAIRE ET LOCALISATION DE LA FLORE PATRIMONIALE

Simultanément aux travaux de cartographie des habitats, le relevé de la flore patrimoniale a été réalisé par D Jordan, expert indépendant. Au total, ce sont 357 espèces réparties en 62 genres et 3 familles qui ont été inventoriées sur le domaine de Rovorée-La Châtaignière.

Sur le site d'étude :

- > statut de protection : aucune espèce sur le site d'étude
- > **espèce sur liste rouge Rhône Alpes : *Gaudinia fragilis* - Gaudinie fragile** : espèce des prairies de fauche. Graminée très velue à inflorescence dense et allongée et épillets étroitement imbriqués. Présente sur les bordures du chemin
Cette espèce a été déclassée depuis la rédaction du présent rapport et n'est plus en liste rouge.
- > espèce sur liste rouge Haute-Savoie : aucune espèce sur le site d'étude
- > espèce rare ou assez rare à l'échelle du département : aucune espèce sur le site d'étude
- > Autres espèces remarquables, Orchidacées : aucune espèce ici (source annexe 16 plan de gestion, Aster)

Aucune espèce invasive n'a été recensée sur le site d'étude.

2.2.5 - Faune

INVENTAIRE GENERAL DE L'AVIFAUNE

Dans le cadre de la réalisation du plan de gestion du site de Rovorée-La Chataignière, la LPO Haute-Savoie s'est vue confier la mission d'un état des lieux de l'avifaune (2011). 5 points d'écoute ont été placés en « milieu arboré ou forestier » pour les territoires d'espèces cavernicoles, en particulier les picidés, ainsi que des espèces généralistes ; le point A5 à proximité ouest du site d'étude fait partie de ceux-ci (voir relevé ci-après). Une recherche spécifique de nids a été menée pour le Milan noir et le Harle bièvre.

21 espèces ont été contactées. Les arbres accueillent des espèces généralistes (Merle noir, Fauvette à tête noire, Mésange bleue, charbonnière), et des espèces du cortège avifaunistiques des milieux arborés (Loriot d'Europe, Milan noir, Pic épeichette, Pigeon ramier, Pinson des abres, Roitelet à triple bandeau).

Le site n'accueille pas d'espèce nicheuse remarquable. Seul le Pic épeichette est localisé à l'ouest du site dans les fourrés.

Espèces contactées sur le point d'écoute A5 (méthode des IPA)

A5		
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	passage
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	1 couple
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	1 territoire
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	1 territoire
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	1 territoire
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	passage
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	1 territoire
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	1 territoire
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	1 couple
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	1 territoire
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	1 territoire
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	passage
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	passage
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	passage
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	1 territoire
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	1 territoire
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	1 territoire
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	1 territoire
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	1 territoire
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	1 territoire
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	1 territoire

INVENTAIRE DES CHIROPTERES

Les inventaires menés dans le cadre du plan de gestion ont permis d'inventorier 13 espèces de chauve-souris. Les arbres du site d'étude et en particulier les peupliers situés entre les deux massifs de cèdre peuvent servir, comme les autres arbres du domaine, comme gîtes en journée (fentes, trous de pics, écorces décollées) et reposoirs nocturnes.

Espèces inventoriées sur le site :

- > Pipistrelle pygmée *Pipistrellus pygmaeus*
- > Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*
- > Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*
- > Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*
- > Sérotine commune *Eptesicus serotinus*
- > Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri*
- > Noctule commune (*Nyctalus noctula*)
- > Murin de Natterer *Myotis nattereri*

- > Murin de Brandt *Myotis brandtii* (à confirmer)
- > Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)
- > Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)
- > - Vespère de Savi (*Hypsugo savii*)
- > - Oreillard gris (*Plecotus austriacus*)

INVENTAIRE DES LEPIDOPTERES

Vingt-neuf espèces ont été relevées. Elles appartiennent pour la plupart au cortège des espèces peu exigeantes du point de vue de leur écologie. Une seule espèce à haute valeur patrimoniale a été observée : le Thécla du Chêne *Neozephyrus quercus*, sur les ronciers d'une clairière au nord-est du domaine. Cette espèce vit surtout en hauteur sur les branchages et sa reproduction est inféodée au chêne (absent sur le site d'étude).

2.2.6 - **Continuités écologiques et équilibres biologiques**

Le site d'étude est au sein d'un espace de circulation faiblement contrainte pour la faune sauvage terrestre, correspondant à une coupure d'urbanisation.

Pour rappel :

- > D'après les documents du projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique, le site d'étude ne présente aucun enjeu particulier pour le déplacement de la faune sauvage à l'échelle régionale.
- > Le site d'étude n'est pas localisé sur la carte du DOG B21 comme faisant partie de l'armature écologique du SCOT à l'échelle territoriale.

2.3 - **PAYSAGE**

Voir carte des objectifs paysagers du plan de gestion ci-après

Le site d'étude fait partie de la séquence paysagère qui longe la RD25 et permet d'offrir une « fenêtre publique à caractère naturel sur le lac » (source plan de gestion). Cette fenêtre paysagère offre 2 ambiances différentes (voir tableau ci-après).

Le projet vise à améliorer la qualité de ces séquences paysagère, conformément au plan de gestion et se décline à la fois par le respect du patrimoine arboré et par le maintien de la perception d'un paysage à dominante agricole.

Etat des lieux : la qualité de la fenêtre paysagère depuis la RD25

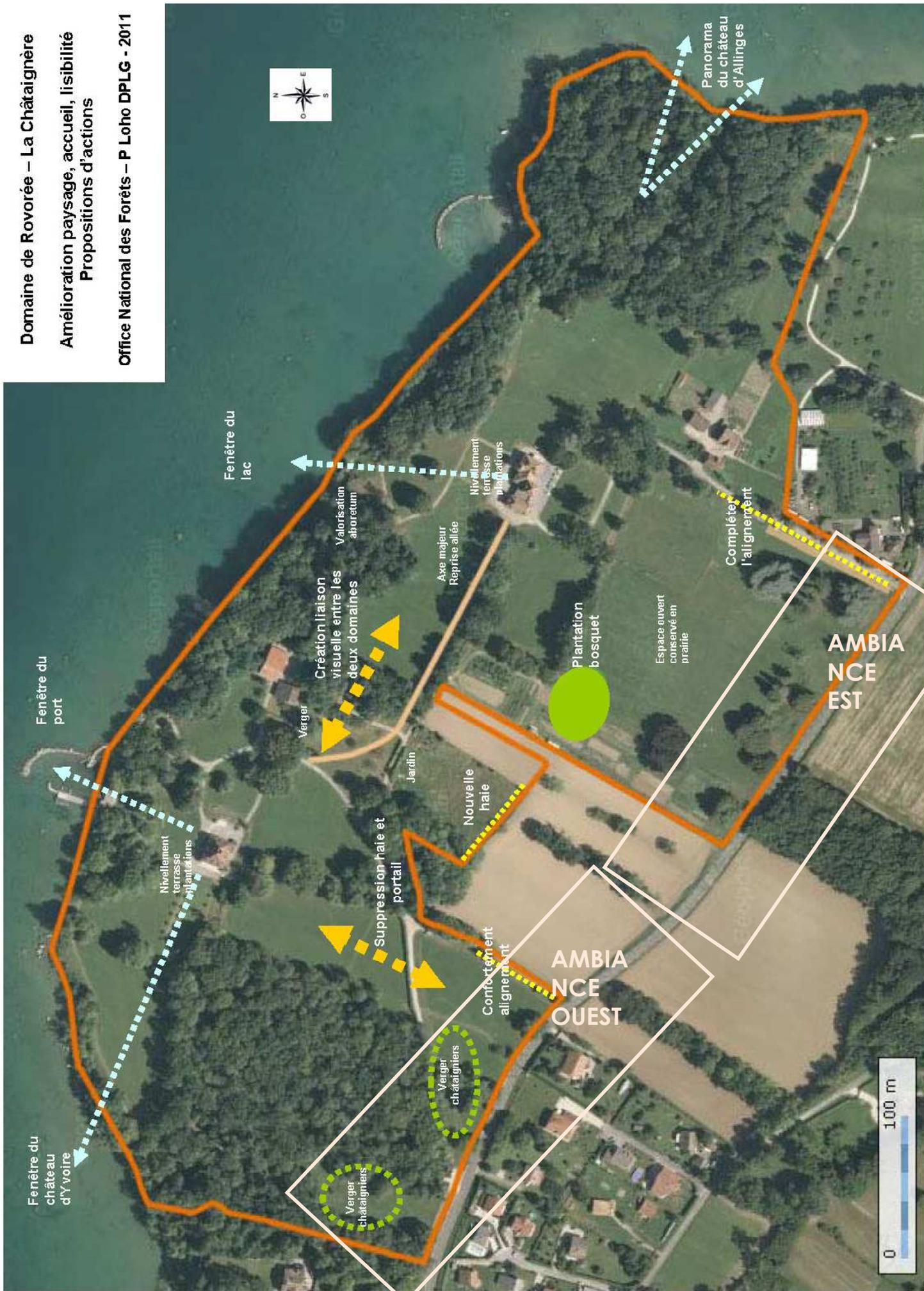
Séquences	Atouts	Point faibles
Ambiance ouest	Des vues sur les châtaigniers séculaires au premier plan, sur le bâtiment patrimonial de La Châtaignière au second plan et le lac en toile de fond	Des stationnements le long de la voie d'accès à la Châtaignière perturbent la lisibilité de la vue sur le bâtiment patrimonial et le lac
Ambiance est	Les vues sur des espaces agricoles au premier plan sont rythmées par des haies, et ponctuées à proximité de la route par des arbres au port remarquable (cèdres, séquoïa, tilleuls)	La qualité du stationnement nuit à la qualité de la vue sur le site Stationnement en pied de domaine de Rovorée

2.4 - PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE

Le domaine de Rovorée-La Châtaignière est riche d'un patrimoine culturel et archéologique. Mais le site d'étude, localisé en bordure du domaine, possède un patrimoine limité aux quelques arbres remarquables recensés sur ses franges comme évoqué précédemment.

Domaine de Rovorée – La Châtaignière
Amélioration paysage, accueil, lisibilité
Propositions d'actions

Office National des Forêts – P Loho DPLG - 2011



2.5 -

FORET ET ESPACES BOISES CLASSES (EBC)

Le site d'étude est longé à l'est par un alignement d'arbres inscrits en tant qu'Espace Boisé Classé (EBC) au PLU (voir plan de zonage) qui seront conservés. Il est à noter que les arbres remarquables qui longent le projet à l'Ouest ne sont pas inscrits en EBC mais seront conservés.

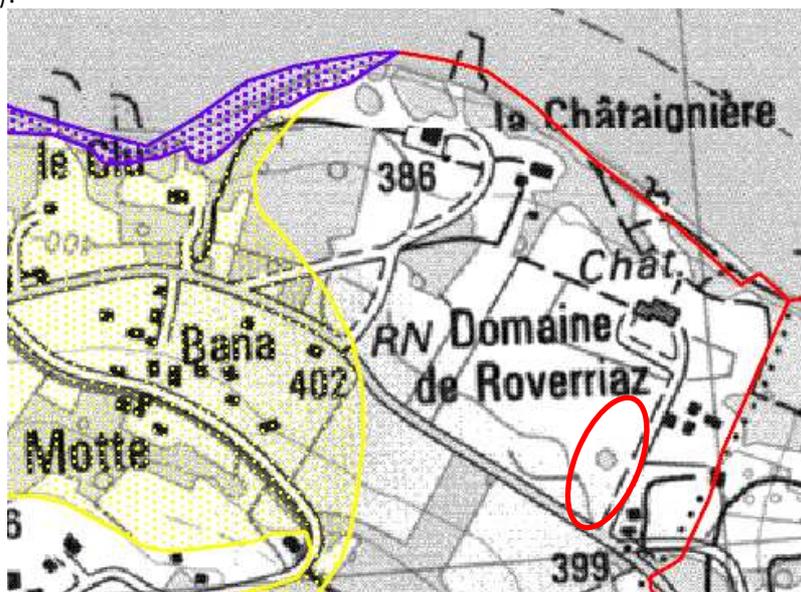


Extrait du plan de zonage du PLU et localisation de l'alignement classé en EBC longeant le site d'étude

2.6 -

RISQUES

Le site n'est pas repéré comme zone à risque (cf. extrait de la carte d'aléas communale).



Extrait de la carte des aléas : le site n'est pas repéré comme zone à risque

2.7 - ENVIRONNEMENT HUMAIN ET NUISANCES

Plusieurs points sensibles sont à retenir pour l'étude du projet et de ses incidences :

PRATIQUES AGRICOLES

Les espaces concernés ne font pas partie des espaces à dominante agricole stratégiques du Scot.

L'agriculteur en charge de l'exploitation du secteur, M. Mouchet porte un intérêt pour la parcelle car il a des vaches à faire pâturer à l'automne. Il a du mal à valoriser les produits de fauche en raison de la fauche tardive. Il ne fauche pas le tiers de la parcelle situé le long de la route, conformément au plan de gestion (extension projetée du parking de Rovorée et protection et valorisation de l'avifaune des fourrés) (source entretien téléphonique, juillet 2014).

ACCESSIBILITE

Le site d'étude ne permet pas actuellement l'accueil de personnes en situation de handicap dans de bonnes conditions.

NUISANCE SONORE ET LUMINEUSE

Le stationnement peut occasionner une gêne sonore, une gêne visuelle, et des émissions de poussières selon le revêtement. La fermeture du site la nuit, et le rideau d'arbres existant, limitent d'ores et déjà fortement ces différentes nuisances.

DECHETS

Le domaine de Rovorée-la Châtaignière ne propose pas de corbeille de propreté à ses visiteurs qui sont priés de ramener leurs déchets avec eux. Cependant des bacs sont à disposition du public sur le site d'étude à l'entrée du domaine de Rovorée. Ces bacs banalisés sont dégradants pour l'image des lieux.



2.8 - SYNTHÈSE DES ENJEUX DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les trois tableaux qui suivent synthétisent les niveaux d'enjeux pour chaque thématique traitée.

THÉMATIQUE	ENJEUX	DESCRIPTION DE L'ENJEU	ENJEU AU REGARD DU PROJET
GEOLOGIE	Site géologique particulier	> Aucun site géologique remarquable n'est signalé sur la zone d'étude.	NUL
SOLS	Sols pollués	> Aucun site pollué n'est recensé sur la zone d'étude.	NUL
EAU	Hydrographie	> Absence de réseau hydrographique	NUL
	Captage AEP Sources eaux thermales	> Aucun point de captage d'eau potable, ni de périmètres de protection de points de captage ne sont répertoriés sur le site d'étude. > Aucun périmètre de protection d'eaux thermales n'est présent sur la zone d'étude.	NUL
	Rejet et assainissement	> Le projet n'est pas concerné par la présence d'un réseau d'assainissement.	NUL
	Gestion des eaux pluviales	> Les eaux s'infiltrent naturellement dans le sol, mais la gestion des eaux pluviales n'est pas satisfaisante sur le parking (écoulements boueux)	MOYEN
CLIMAT-AIR ENERGIE	Qualité de l'air Emissions polluantes	> La qualité de l'air sur la commune d'Yvoire est assez bonne. > Aucun rejet polluant significatif > Valorisation des modes doux et des transports alternatifs	FAIBLE

THÉMATIQUE	ENJEUX	DESCRIPTION DE L'ENJEU	ENJEU AU REGARD DU PROJET
MILIEUX NATURELS	Zonages Nature	> Absence de zonages nature sur le site d'étude	NUL
	Natura 2000	> Aucun site Natura 2000 n'est présent au sein ou en proximité immédiate de la zone d'étude. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à plus de 300 m à vol d'oiseau de la zone d'étude	FAIBLE
	Habitats naturels	> Absence d'habitat d'intérêt communautaire, mais prairie gérée dans un objectif agri-environnemental et arbres de parc, avec potentiel d'accueil des chiroptères	MOYEN
	Flore	Aucune espèce protégée n'est présente au sein de la zone d'étude > Une espèce sur liste rouge Rhône-Alpes : <i>Gaudinia fragilis</i> Espèce déclassée depuis la rédaction du présent rapport	MOYEN A FORT NUL
	Faune	> Une bonne connaissance du milieu grâce aux inventaires avifaune, lépidoptères et chiroptères. <u>Avifaune</u> : Présence de plusieurs espèces généralistes et espèces du cortège des milieux arborés. A noter la présence en bordure ouest du site d'étude du Pic épeichette (secteur fourrés) Aucune espèce recensée sur le site d'étude ne présente de statut de menace. <u>Chiroptères</u> : les arbres remarquables et surtout les vieux peupliers feuillus du site d'étude peuvent servir de gîtes en journée et de reposoirs nocturnes pour les différentes espèces arboricoles recensées.	MOYEN A FORT
	Continuités écologiques	> Site d'étude compris dans un espace de circulation faiblement contraint pour la faune sauvage terrestre. > A noter qu'aucun corridor écologique d'intérêt régional ou local n'est concerné par le projet.	FAIBLE

THÉMATIQUE	ENJEUX	DESCRIPTION DE L'ENJEU	ENJEU AU REGARD DU PROJET
PAYSAGE	Perceptions	> Le site d'étude offre une rare fenêtre publique à caractère naturel sur le lac et avec sur deux bâtis patrimoniaux	MOYEN A FORT
	Ambiance locale	> Le site d'étude banalise les lieux et le projet offre un potentiel de restauration	MOYEN A FORT
	Eléments de paysage	> Les grands arbres d'ornement et les arbres d'alignement font partie de l'esprit de parc souhaité historiquement sur le domaine	FAIBLE
PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE	Monuments historiques	> Absence de sites répertoriés	NUL
	Sites archéologiques	> Absence de sites répertoriés	NUL
BOISEMENTS	Espaces boisés classés	> Le projet longe un alignement d'arbres inscrits en EBC	FAIBLE
AGRICULTURE	Activités agropastorales	> Localisation partielle du projet sur une parcelle agricole (pré de fauche et de pâturage), soumise à bail rural environnemental	FAIBLE
ENVIRONNEMENT HUMAIN	Espaces de détente et de loisirs	> Site d'étude ayant pour vocation la valorisation de l'accès (petite randonnée, personnes en situation de handicap)	MOYEN A FORT
	Riverains	> Bâtiments à vocation résidentielle à proximité	MOYEN
RISQUES	Aléas	> Aucun aléa repéré sur la carte communale des aléas naturels	NUL
	Risques technologiques	Sans objet	NUL
NUISANCES	Nuisances sonores et lumineuses	> Domaine fermé la nuit (gardiennage) et sources lumineuses de faible intensité	FAIBLE
DECHETS	Tri-collecte	> Mauvaise intégration des containers sur le site, et absence de tri	MOYEN

3 - EFFETS ATTENDUS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Les effets sont estimés à partir du programme développé par le Conseil Général.
Voir le tableau de synthèse ci-après.

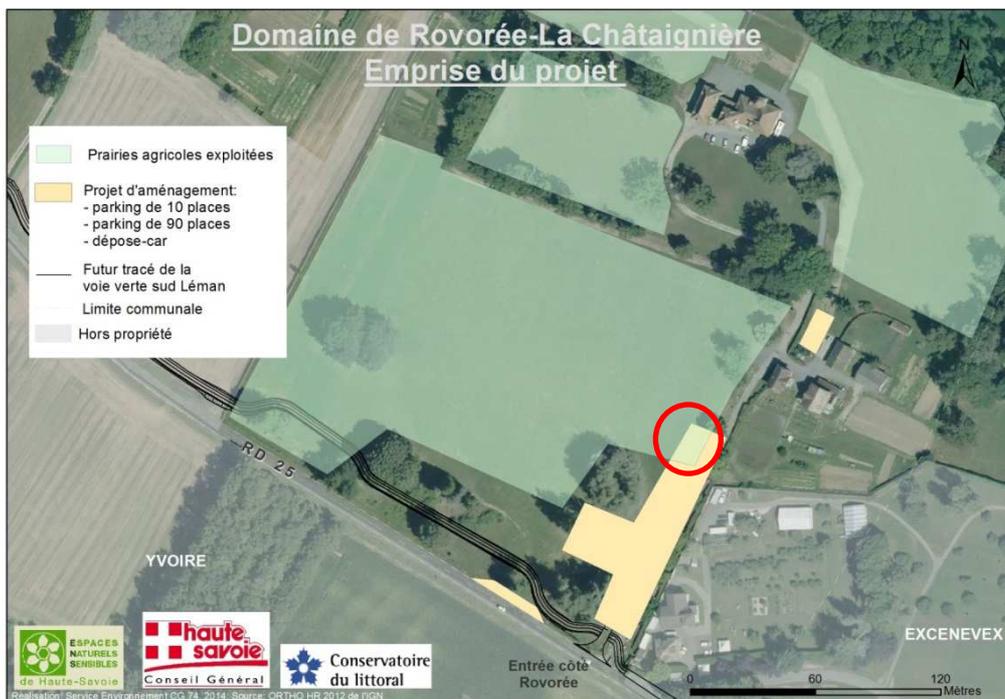
3.1 - DE NOMBREUX EFFETS POSITIFS LIES A L'OBJECTIF MEME DU PROJET

Le projet vise l'amélioration générale de l'accueil du public sur le domaine de Rovorée-la Châtaignière. Il s'attache en particulier à améliorer les perceptions paysagères sur le domaine, et l'accessibilité pour tout public (en particulier les groupes et les personnes en situation de handicap).

Il génère également des effets positifs sur d'autres thématiques environnementales comme la gestion des eaux pluviales et l'amélioration de la collecte des déchets *in situ*.

3.2 - LES EFFETS SUR LES MILIEUX NATURELS ET L'AGRICULTURE

- > Habitat naturel et agriculture : l'augmentation de la taille du stationnement entraîne la réduction de la prairie agricole voisine du site d'étude d'environ 180m². La restitution du parking de La Châtaignière à l'agriculture avec le même objectif écologique et agricole compense cette perte avec 300m² de sol agricole reconstitué. Le chantier pourra produire une gêne temporaire du troupeau en période de pâturage (fin été-automne).
- > Flore : une espèce inscrite sur la liste rouge Rhône-Alpes, *Gaudinia fragilis*, est située dans l'emprise du projet, entre le parc de stationnement et la prairie.
Espèce déclassée depuis la rédaction du présent rapport.



Localisation de la réduction de l'emprise agricole sur le domaine de Rovorée (180m² sur les 2ha de parcelle)

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

La réorganisation de la capacité de stationnement entraînera une hausse de la fréquentation en haute saison (été) sur le parking de Rovorée, mais pas sur le reste du domaine (report de stationnements existants).

Etant donné que le projet n'est pas situé au sein des périmètres de sites Natura 2000 (le plus proche est localisé à plus de 300 m de la zone d'étude), le projet n'aura donc aucune incidence directe sur ces sites.

En ce qui concerne la faune d'intérêt communautaire, des espèces d'oiseau ayant contribué à la désignation du site Natura 2000 le plus proche sont susceptibles de fréquenter la zone d'étude (cf. 2.2.2 -et Annexe 2 : liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 lac Léman »). Cependant, le projet ne sera pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire ayant justifiés la désignation des sites Natura 2000 dans la mesure où :

- > Le site est déjà très fréquenté par les visiteurs,
- > Les arbres d'intérêt pour l'avifaune sont préservés sur le site d'étude
- > L'emprise des travaux reste limitée dans le temps et dans l'espace, et leur période est prévue en automne ce qui limite le dérangement de l'avifaune (cf. chapitre mesure)
- > le projet ne prévoit pas l'augmentation de la fréquentation du domaine de Rovorée et notamment des franges du lac localisées dans le site Natura 2000, mais la simple réorganisation de l'accueil des visiteurs en périphérie du site

CONCLUSION

Au regard de l'ensemble de ces éléments et sous réserve de la mise en œuvre des mesures préconisées, le projet ne sera pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifiés la désignation des sites Natura 2000. Le projet sera ainsi sans incidence directe et indirecte sur l'avifaune ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

3-4 - SYNTHÈSE DES EFFETS

Ici sont recensés tous les effets potentiels du fait de la nature du projet envisagé, sans tenir compte des mesures qui seront mises en œuvre spécifiquement pour réduire les effets négatifs et détaillées par la suite.

Seules les thématiques identifiées dans le chapitre 2 relevant d'un niveau d'enjeu « faible » à « fort » sont abordées dans cette partie (les thématiques relevant d'un enjeu « nul », ne seront pas abordées).

THEMATIQUE	DESCRIPTION DE L'EFFET	TYPE	DUREE	EVALUATION DU NIVEAU D'IMPACT
EAU	Le projet permettra d'améliorer la gestion des eaux pluviales	DIRECT	PERMANENT	POSITIF
CLIMAT-AIR-ENERGIE	Le projet n'est pas de nature à dégrader la qualité de l'air ambiant	DIRECT INDIRECT	TEMPORAIRE PERMANENT	NUL
MILIEUX NATURELS	Natura 2000 (ZPS) : dérangement de l'avifaune : l'augmentation de la capacité de stationnement entraînera une hausse de la fréquentation en haute saison (été) sur le site d'étude, mais pas sur le reste du domaine (report de stationnements existants), sans incidence sur l'avifaune justifiant la désignation du site.	DIRECT INDIRECT	PERMANENT	NUL
	Habitats naturels : la prairie sera légèrement réduite côté Rovorée (180m ² sur les 2 ha de parcelle), mais reconvertie côté parking Châtaignière (300m ²). Aucun arbre ne sera abattu.	DIRECT	TEMPORAIRE	FAIBLE
	Flore : la Gaudinie fragile, espèce sur liste rouge Rhône-Alpes est concernée par le projet d'extension du stationnement <i>Espèce déclassée depuis la rédaction du présent rapport.</i>	DIRECT	TEMPORAIRE	MOYEN A FORT NUL
	<u>Chiroptères</u> : le projet prévoit l'ouverture d'une poche de stationnements complémentaire entre les deux massifs de cèdres. Les vieux peupliers servant de gîtes et de reposoirs nocturnes seront conservés.	DIRECT	PERMANENT	FAIBLE

THEMATIQUE	DESCRIPTION DE L'EFFET	TYPE	DUREE	EVALUATION DU NIVEAU D'IMPACT
	Continuités écologiques : le projet nécessite des clôtures qui pourraient nuire au déplacement de la faune	DIRECT	PERMANENT	FAIBLE
PAYSAGE	Perceptions : amélioration des perceptions par disparition des voitures côté Châtaignière et préservation de la qualité des vues sur le domaine de Rovorée	DIRECT	PERMANENT	POSITIF
	Ambiance locale : le projet améliorera l'ambiance en entrée de domaine	DIRECT	PERMANENT	POSITIF
	Eléments de paysage : les arbres seront préservés en cours de chantier	DIRECT	PROVISOIRE ET PERMANENT	NUL
BOISEMENTS	Espaces boisés classés préservés en cours de chantier	DIRECT	PROVISOIRE ET PERMANENT	NUL
AGRICULTURE	En cours de chantier, risques de pollutions accidentelles et rejets boueux et dérangement du troupeau	DIRECT	PROVISOIRE	FAIBLE
ENVIRONNEMENT HUMAIN	L'accès au domaine sera perturbé en cours de chantier	DIRECT	PROVISOIRE	FORT
	Espaces de détente et de loisirs : le projet améliore l'accessibilité des lieux à terme notamment aux personnes en situation de handicap.		PERMANENT	POSITIF
	Riverains : gêne sonore occasionnée pendant la durée du chantier et augmentation de la fréquentation du parking en période de pointe estivale	DIRECT	TEMPORAIRE PERMANENT	FAIBLE
NUISANCES	Maintien de l'absence d'éclairage nocturne : absence de pollution lumineuse et amélioration paysagère	DIRECT	PERMANENT	POSITIF
DECHETS	Meilleure intégration des containers	DIRECT	PERMANENT	POSITIF

4 - MESURES D'INTEGRATION ENVIRONNEMENTALE

Les mesures préconisées ci-dessous s'inscrivent dans la logique définie par la Doctrine E.R.C. du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable relative à la séquence **E**viter, **R**éduire et **C**ompenser les impacts des projets d'aménagement sur le milieu naturel. Le principe de la doctrine ERC est illustré par le schéma ci-dessous.

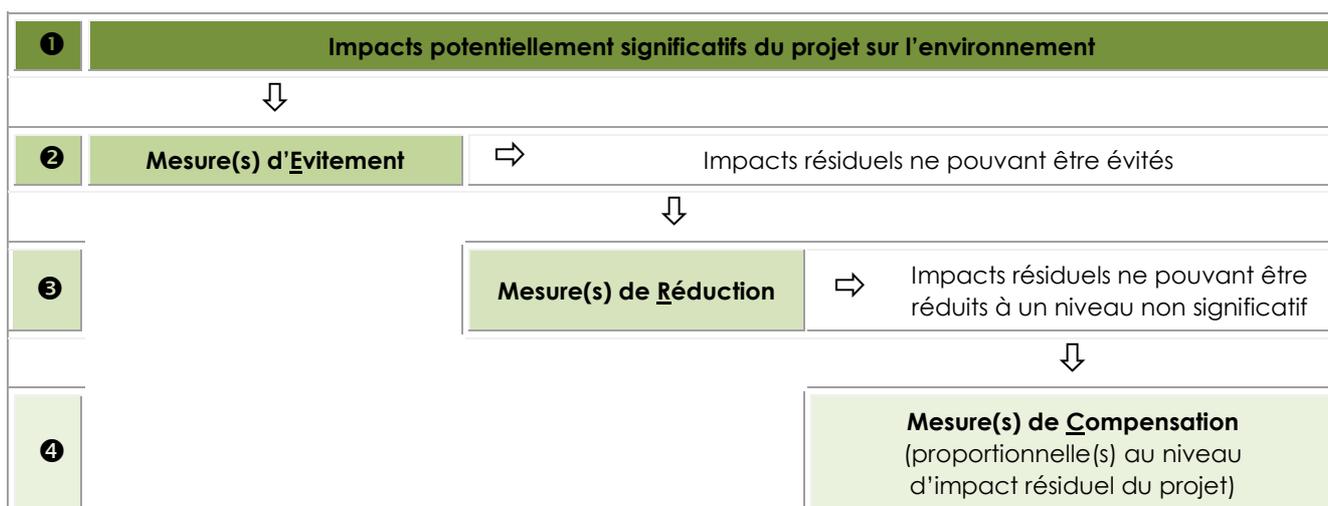


Schéma de principe de la logique E.R.C.

(Éviter – Réduire – Compenser les impacts d'un projet sur l'environnement)

Le tableau figurant à la page suivante expose le raisonnement qui a conduit à la définition des mesures E.R.C. préconisées par la suite. Ces dernières sont également complétées par des mesures de suivi complémentaires destinées à garantir à la fois la mise en œuvre effective de chaque mesure ainsi que leur degré d'efficacité réel une fois mises en application.

ENJEUX	IMPACTS POTENTIELS DU PROJET	IMPACT	MESURES D'EVITEMENT (ME)	IMPACTS RESIDUELS	MESURES DE REDUCTION (MR)	IMPACTS RESIDUELS	MESURES DE COMPENSATION (MC)
EAU	Le projet permettra d'améliorer la gestion des eaux pluviales	POSITIF		POSITIF		POSITIF	
MILIEUX NATURELS	Natura 2000 (ZPS) : dérangement de l'avifaune : l'augmentation de la capacité de stationnement entraînera une hausse de la fréquentation en haute saison (été) sur le site d'étude, mais pas sur le reste du domaine (report de stationnements existants), sans incidence sur l'avifaune justifiant la désignation du site.	NUL		NUL		NUL	
	Habitats naturels : perte de 1200m ² de surface de prairie et fourrés	FAIBLE	Aucun évitement possible	FAIBLE	MR_1 : Restitution agricole à vocation écologique des stationnements de la Châtaignière	FAIBLE	
	Flore	MOYEN A FORT	Aucun évitement possible <i>Espèce déclassée depuis la rédaction du présent rapport</i>	MOYEN A FORT NUL	MR_2 : Pré-repérage et déplacement de l'espèce sur liste rouge régionale	NUL	
	Faune	FAIBLE	ME_1 : Conservation des arbres	FAIBLE	MR_3 : Travaux à réaliser en basse saison (automne-hiver)	NUL	
	Continuités écologiques : le projet (chantier et après-chantier) nécessite des clôtures qui pourraient nuire au déplacement de la faune	FAIBLE	ME_2 : Installation de clôtures perméables au déplacement de la faune	NUL		NUL	
PAYSAGE	Amélioration des perceptions, de l'ambiance des lieux et respect des éléments de patrimoine	POSITIF		POSITIF		POSITIF	
BOISEMENTS	Préservation des Espaces Boisés Classés	NUL		NUL		NUL	
AGRICULTURE	En cours de chantier : dérangement du pâturage si période automnale, risques de pollutions accidentelles et rejets boueux, réduction provisoire des surfaces agricoles	FAIBLE	ME_3 : Gestion des ruissellements	FAIBLE		FAIBLE	MC_1 : installation de l'eau et de l'électricité à proximité pour faciliter l'exploitation agricole
ENVIRONNEMENT HUMAIN	Espaces de détente et de loisirs : le projet améliore l'accessibilité des lieux à termemais perturbe l'accès au domaine en cours de chantier	POSITIF TEMPORAIRE FORT	ME_4 : Déviation temporaire organisée du sentier	TEMPORAIRE FAIBLE	MR_3 : Travaux à réaliser en basse saison (automne-hiver)	POSITIF	
	Riverains : gêne sonore occasionnée pendant la durée du chantier et augmentation de la fréquentation du parking en période de pointe estivale	TEMPORAIRE MOYEN PERMANENT FAIBLE	ME-1 : Conservation des arbres	TEMPORAIRE MOYEN PERMANENT FAIBLE	MR_3 : travaux à réaliser en basse saison (automne-hiver) MR_4 : Respect d'horaires de chantier compatibles avec l'habitat riverain	TEMPORAIRE FAIBLE PERMANENT FAIBLE	
NUISANCES	Lampadaires éliminés : absence de pollution lumineuse nocturne et amélioration paysagère	POSITIF		POSITIF		POSITIF	
DECHETS	Meilleure intégration des containers	POSITIF		POSITIF		POSITIF	

4.1 - **MESURES D'EVITEMENT (ME)**

- > **ME-1 : Conservation du rideau d'arbres**
 - Objectif : préservation de la faune, protection du vis-à-vis avec les riverains, protection du patrimoine arboré
 - Localisation : parking de Rovorée et ses abords
 - Description : tous les arbres du secteur seront conservés et protégés en cours de chantier

- > **ME_2 : Installation de clôtures perméables au déplacement de la faune**
 - Objectif : préservation des continuités écologiques terrestres
 - Localisation : parking de Rovorée et ses abords
 - Description : les clôtures de chantier seront positionnées afin de ne pas occulter totalement le déplacement de la faune terrestre entre le domaine de Rovorée et sa bordure sud. Les clôtures définitives le long du stationnement seront des clôtures agricoles qui assureront la perméabilité des déplacements de la faune terrestre.

- > **ME_3 : Gestion des ruissellements**
 - Objectif : minimiser l'impact sur les parcelles agricoles
 - Localisation : ensemble du parking de Rovorée
 - Description : que ce soit en cours de chantier ou après le chantier, la gestion des eaux pluviales sera maîtrisée (infiltration directe, noue...) afin d'éviter tout écoulement boueux dans les zones agricoles principalement.

- > **ME_4 : Déviation temporaire organisée du sentier**
 - Objectif : sécurité des visiteurs
 - Localisation : abords du chantier
 - Description : le cheminement piéton sera conservé, sécurisé et signalé au droit du chantier.

4.2 - **MESURES DE REDUCTION (MR)**

- > **MR_1 : Restitution agricole à vocation écologique des stationnements de la Châtaignière**
 - Objectif : préservation des surfaces agricoles
 - Localisation : parking reconverti de la Châtaignière
 - Description : les stationnements supprimés seront reconvertis en terrains agricoles qui bénéficieront des mêmes mesures de gestion que ceux consommés dans le cadre du projet d'agrandissement du parking de Rovorée. Cette mesure sera fiabilisée par la révision de la convention et du bail signés avec le GAEC Mouchet.

- > **MR_2 : Pré-repérage et déplacement de l'espèce sur liste rouge régionale**
Espèce déclassée depuis la rédaction du présent rapport.
 - Objectif : préservation de la biodiversité
 - Localisation : bordure ouest de l'actuel parking de Rovorée
 - Description : la Gaudinie fragile sera repérée avant le chantier en période favorable (printemps). Elle sera déplacée par la technique des mottes d'étrépage en deux endroits : sur le site sur le sol terreux et pierreux en bordure du parking, et dans les mêmes conditions sur les parcelles reconverties côté Châtaignière,

- > **MR_3 : Travaux à réaliser en basse saison (automne-hiver)**
 - Objectif : limiter la perturbation de l'avifaune et la gêne aux usagers
 - Localisation : secteurs en chantier
 - Description : les travaux seront réalisés en basse saison.

- > **MR_4 : Respect d'horaires de chantier compatibles avec l'habitat riverain**
 - Objectif : tranquillité du voisinage
 - Localisation : chantier du parking de Rovorée
 - Description : des horaires de chantier respectueux du voisinage seront adoptés

4.3 - **MESURES DE COMPENSATION (MC)**

- > **MC_1 : Installation de l'eau et de l'électricité à proximité pour faciliter l'exploitation agricole**
 - Objectif : compensation de la gêne occasionnée auprès de l'agriculteur et de son troupeau
 - Localisation : parcelle agricole longeant le projet d'agrandissement du parking de Rovorée
 - Description : en concertation avec l'agriculteur, il a été convenu d'installer :
 - une prise de 220 volts au niveau du compteur de la chaîne (à l'entrée de Rovorée)
 - une arrivée d'eau au niveau de la ferme Morel de diamètre 45 avec un robinet extérieur facile d'accès et une purge pour éviter que l'eau gèle l'hiver.

4.4 - **MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (MA)**

- > **MA_1 : ASSISTANCE ENVIRONNEMENTALE DURANT LA PHASE CHANTIER**
 - > Objectifs : veiller au bon déroulement des mesures définies dans ce document en phase chantier.
 - > Localisation : ensemble des secteurs en travaux

- > Description : un suivi environnemental du chantier sera mis en œuvre par le maître d'ouvrage pour suivre la mise en application des mesures définies précédemment. Il s'agira particulièrement de repérer précisément les stations de Gaudinie fragile situées à proximité des travaux de terrassement et de les déplacer,

4.5 - **FEUILLE DE ROUTE ENVIRONNEMENTALE : SYNTHÈSE DES MESURES PRECONISEES ET MODALITES DE SUIVI DE LEUR MISE EN ŒUVRE ET EFFICACITE**

Afin de s'assurer de la mise en œuvre des mesures et de leur efficacité, il est proposé de mettre en place des indicateurs d'application et de suivis de la performance des principales mesures.

Tableau des indicateurs de mise en œuvre et de résultats				
Mesures	Indicateurs de mise en œuvre	Période	Indicateurs de résultats	Période/Durée
Mesures d'évitement (ME)				
ME-1 : Conservation du rideau d'arbre	Plan projet réalisé sur la base d'un lever géomètre Protections des troncs en cours de chantier	En cours de chantier	Evaluation de la santé des arbres	Après travaux pendant 2 ans
ME_2 : Installation de clôtures perméables au déplacement de la faune	Validation du système de protection du chantier en phase projet	Etudes opérationnelles		
ME_3 : Gestion des ruissellements	Choix de sols adaptés à l'infiltration des eaux pluviales et principes de gestion des eaux pluviales en phase chantier	Etudes opérationnelles et phase chantier	Vérification visuelle de l'absence de ruissellement superficiel	L'année après travaux
ME_4 : Déviation temporaire organisée du sentier	Installation d'une signalétique adaptée	En cours de chantier		
Mesures de réduction (MR)				
MR_1 : Restitution agricole des stationnements de la Châtaignière	Intégration au projet d'agrandissement du parking de Rovorée Actualisation de la convention agricole	Etudes opérationnelles	Vérification visuelle du bon développement de la végétation herbacée Prise de contact avec l'exploitant agricole	Après travaux pendant 2 ans
MR_2 : Pré-repérage et déplacement de l'espèce sur liste rouge	Mission d'expertise spécifique	Préalable au chantier	Vérification visuelle de la bonne reprise des mottes Pourcentage de reprise	Après travaux pendant 3 ans
MR_3 : Travaux à réaliser en basse saison (automne-hiver)	Respect de la période	En cours de chantier		
MR_4 : Respect d'horaires de chantier compatibles avec l'habitat riverain	Constat de travail en journée	En cours de chantier		
Mesures de compensation (MC)				
MC_1 : Installation de l'eau et de l'électricité à proximité pour faciliter l'exploitation agricole	Installation effective	Pendant les travaux	Prise de contact avec l'exploitant agricole	Pendant travaux

5 - RESUME NON TECHNIQUE

Le Conseil Général de Haute-Savoie est co-gestionnaire du Domaine de Rovorée-La Châtaignière avec le Conservatoire du Littoral. Cet espace naturel situé sur la commune d'Yvoire bénéficie d'un plan de gestion validé en 2012. Une des actions prioritaire est de restructurer l'accès à cet Espace Naturel Sensible : reconversion de stationnements en parcelle agricole sur des secteurs à enjeux paysagers côté La Châtaignière, relocalisation des stationnements sur l'entrée est du parc côté Rovorée en confortant l'accueil du public et en particulier les groupes et les personnes en situation de handicap. Ce projet est cohérent avec les constats faits dans le cadre de la révision du PLU de la commune d'Yvoire. Ce projet de modification de PLU est également en cohérence avec les documents avec lesquels le PLU doit être compatible ou doit prendre en considération (SCoT, SRCAE, SRCE), ainsi qu'avec le projet de véloroute qui longera le sud du domaine.

Les incidences environnementales de cette modification du PLU sont évaluées en l'état des connaissances du projet et sous réserve d'évolution du projet technique.

Par son essence le projet aura des **incidences positives** sur :

- > la gestion des eaux pluviales, par amélioration de l'infiltration à la parcelle
- > les paysages, par amélioration de l'image des deux entrées au domaine (percées visuelles libérées de la présence de la voiture côté Châtaignière et requalification d'image côté Rovorée)
- > l'environnement humain (sécurité de la dépose car, meilleure lisibilité en entrée/sortie de site, amélioration de la collecte des déchets).

Sous réserve d'application des mesures préconisées dans ce document, le projet aura des **incidences nulles** sur :

- > Natura 2000 car le projet sera sans incidence directe et indirecte sur l'avifaune justifiant la désignation du site « Lac Léman » (zone de protection spéciale FR 8212020), localisé à environ 300 mètres du parking de Rovorée,
- > la flore avec le déplacement de l'espèce la plus sensible, la Gaudinie fragile, inscrite sur liste rouge Rhône Alpes,
Espèce déclassée depuis la rédaction du présent rapport.
- > la faune et les continuités écologiques,
- > les boisements (patrimoniaux et Espaces Boisés Classés),

Il aura des **incidences résiduelles faibles** sur :

- > les habitats naturels (disparition d'environ 1200m² de prairies non exploitées qui étaient déjà dédiés à cette extension de parking dans le cadre du plan de gestion du domaine)

- > l'activité agricole (faible dérangement de l'activité pendant les travaux mais amélioration des conditions d'exploitation par le biais de mesures de réduction et de mesures compensatoires).
- > les riverains, pendant le chantier (nuisances sonores)

6 - METHODE D'ELABORATION ET DIFFICULTES RENCONTREES

METHODES

- > Travail bibliographique
- > Prospections de terrain (flore, juin 2014)
- > Contacts téléphoniques avec l'agriculteur et la personne en charge du document d'objectif du site Natura 2000 au SYMASOL
- > Elaboration du projet en étroite collaboration avec le Maître d'Ouvrage

INTERVENANTS

- > Rédacteur : Emeline GIVET, environnementaliste, KARUM
- > Prospection flore : Philippe SEAUVE Ecologue KARUM
- > Relecteur : Philippe SEAUVE

DIFFICULTES RENCONTREES

Sans objet

7 - BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS :

- > Arrêté du 24 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 Lac Léman (Zone de Protection Spéciale)
- > Autorisation conventionnelle d'usage agricole sur le domaine public du conservatoire du littoral site de la Châtaignière
- > Bail rural environnemental entre le département et le GAEC Mouchet sur les parcelles de Rovorée
- > Carte des aléas naturels de la commune d'yvoire
- > Documents d'objectifs Natura 2000 Site FR-8212020 « LAC LÉMAN ». SYMASOL 2012
- > Fiches ZICO⁶ « Lac Léman » (n° RA12), ZNIEFF de type II « Lac Léman (n° régional : 7401), ZNIEFF⁷ de type I « Golfe de Coudrée et environs » (n° régional :74010001)
- > Plan de gestion du domaine de Rovorée – La Châtaignière, ONF 2012
- > Plan Local d'Urbanisme, Commune d'Yvoire, 2008
- > SCOT du Chablais, SIAC 2012

SITES INTERNET :

- > Source : Base de données BASOL du Ministère de l'Ecologie, du Développement : (<http://basol.environnement.gouv.fr>).
- > Source : ATMO Rhône-Alpes (<http://www.air-rhonealpes.fr>).

⁶ Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

⁷ Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

8 - ANNEXES

Annexe 1 : Fiche action du plan de gestion

Plan de gestion du domaine de Rovorée - La Châtaignière											
Enjeu 3 : Un site à haut potentiel d'accueil										N°31	
Objectif opérationnel 3-1 : organiser la fréquentation du site										1	
Intitulé de l'action : Restructurer l'accès au site										Priorité 1	
Contexte et enjeux											
<p>Contexte : Le site de Rovorée - La Châtaignière présente un haut potentiel d'accueil du public. Celui-ci est à la recherche d'un espace de qualité, ouvert et calme, vivant et organisé, authentique, respectueux de l'histoire du site et permettant de s'y promener en toute sécurité et de bénéficier des qualités paysagères et esthétiques offertes sur le lac et le domaine. Pour se rendre sur le site, il est possible d'employer de nombreux modes de locomotion: à pied, en vélo, en voiture, en car et en bateau. Pour chacun de ces modes de déplacement, et en privilégiant ceux qui ont une empreinte carbone réduite, il est nécessaire de restructurer l'accès au site en améliorant les dispositifs d'information et de circulation</p>											
Descriptif de l'action											
Opérations	Maître d'ouvrage	Hj MO	Coût total estimatif	I/F	Partenaires associés	2012	2013	2014	2015	2016	2017
A - Etablir le dispositif signalétique routier, cycliste et piéton adéquat depuis la RD 1005 (définir notamment le terme à employer sur les panneaux indicateurs)	CG74 DAEDR	3	0	F	CG74-DR, DAC, CdL, communes		X				
B - Conception, fourniture et pose des nouveaux dispositifs de signalétiques routières	CG74 DAEDR	3	5 000	I	DR		X				
C - Conception fourniture et pose des nouveaux dispositifs de signalétiques cyclistes et piétons dans les communes (+ signalétiques bateau solaire)	Communes	1	5 000	I	DAEDR, OT Yvoire, DAC		X				
D - Optimiser le fonctionnement avec Hélionaute pour la billetterie et la communication pour l'accès en bateau au domaine et aux expositions de la Châtaignière pour les touristes piétons d'Yvoire)	CG74 DAC	2	0	F	CG74 DAEDR, communes, OT Yvoire, Hélionaute	X	X	X	X	X	X
E - Création d'un parking unique d'accueil d'environ 90 places à l'entrée de Rovorée en terrain naturel stabilisé de couleur neutre équipé d'un mobilier conforme à la charte de mobilier des ENS. Le parking comportera une zone de dépôt bus, 2 places pour personnes à mobilité réduite, des places réservées aux usagers réguliers du site et une zone réservée au passage de la future voie verte	CG74 DAEDR	10	300 000	I	CG74-DR	X	X				

TOTAL			12	310 000			
Estimation basée sur un coût journée de 500 € HT la journée							
Possibilités de financement :							
Département			CdL	Local			Autres
ENS	Gestion domaine	autre	Cdl	Communes	EPCI	CDRA	Autre
X				X			

Indicateurs de suivi et de réalisation

indicateur de suivi : Mise en place de la nouvelle signalétique routière, création du parking
indicateur de réalisation : Meilleure accueil dans le site avec perception de l'esprit des lieux

Liens entre actions

- lien avec action N°312 requalifier les portes d'entrée
- lien avec action N°111 et N°112 concernant la restauration du paysage interne

Annexe 2 : liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 lac Léman »

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR8212020 LAC LEMAN (zone de protection spéciale)

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement

A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
A021	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>
A166	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>
A030	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>
A151	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>
A024	Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A060	Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>
A007	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>
A196	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>
A197	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>
A068	Harle piette	<i>Mergellus albellus</i>
A119	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
A002	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>
A001	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>

2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2^{ème} alinéa) du code de l'environnement

A085	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>
A156	Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>
A087	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>
A146	Bécasseau de Temminck	<i>Calidris temminckii</i>
A145	Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>
A144	Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>
A149	Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>
A152	Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>
A051	Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>
A053	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
A054	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>
A050	Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>
A056	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>
A164	Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>
A161	Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>

A165	Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>
A162	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>
A168	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>
A160	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>
A158	Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>
A036	Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>
A086	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>
A099	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
A125	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>
A059	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>
A062	Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>
A061	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>
A123	Gallinule Poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>
A067	Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>
A183	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>
A182	Goéland cendré	<i>Larus canus</i>
A459	Goéland leucophée	<i>Larus cachinnans</i>
A391	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>
A137	Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>
A004	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>
A005	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>
A006	Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>
A008	Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>
A070	Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>
A069	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>
A249	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>
A028	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
A066	Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>
A177	Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>
A179	Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>
A058	Nette rousse	<i>Netta rufina</i>
A136	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>
A141	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>
A118	Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>
A052	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>
A055	Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>
A048	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>
A169	Tournepipe à collier	<i>Arenaria interpres</i>
A142	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>